A.M., 2025

Arrêté 2025-010 de la ministre de l'Éducation en date du 30 septembre 2025

Loi sur l'instruction publique
(chapitre I-13.3)

CONCERNANT la prolongation des mesures de surveillance et d'accompagnement auxquelles il est ordonné au Centre de services scolaire de Montréal de se soumettre et les mesures correctrices qu'il lui est ordonné d'appliquer

LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION,

VU que le 10 octobre 2024, monsieur Jean-Pierre Aubin, premier dirigeant retraité du réseau scolaire, et madame Malika Habel, coach professionnelle et conseillère stratégique certifiée en gouvernance, ont été nommés en application de l'article 478.5 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), à compter du 1er octobre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2025, pour agir à titre d'accompagnateurs auprès de l'École Bedford et du Centre de services scolaire de Montréal, avec possibilité de prolongation selon les constats des accompagnateurs sous réserve des autorisations requises;

VU que les accompagnateurs devaient élaborer et soumettre au ministre, pour approbation, un plan d'action, au plus tard le 30 novembre 2024, comportant des mesures correctrices portant sur chacune des dimensions suivantes :

— la compétence des enseignants de l'École Bedford, plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de ceux-ci ainsi que le déploiement de mesures de soutien et d'intervention, notamment en matière de formation continue;

— le rétablissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, à l'abri de toute forme d'intimidation et de violence, au sein de l'École Bedford avec l'objectif prioritaire d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel qui y évoluent;

— le bon fonctionnement des instances de gouvernance de l'École Bedford, principalement de la direction et du conseil d'établissement, dans le respect des rôles et responsabilités qui leur sont dévolus et dans le meilleur intérêt des élèves;

VU que les accompagnateurs ont soumis au ministre, le 29 novembre 2024, un plan d'action comportant 24 mesures associées à chacune de ces trois dimensions et que ce plan d'action a été approuvé par le ministre;

VU que les accompagnateurs ont été mandatés par le ministre pour accompagner le Centre de services scolaire de Montréal, plus particulièrement la direction de l'École Bedford, dans la mise en œuvre des mesures du plan d'action et pour lui faire rapport mensuellement de l'état d'avancement du plan;

VU que les mesures du plan d'action ainsi que le mandat d'accompagnement sont en cours de déploiement;

VU que le bilan de mise en œuvre du plan d'action produit par les accompagnateurs au 30 juin 2025 fait état de la pertinence que l'appropriation des mesures qu'il comporte, principalement celles concernant les pratiques pédagogiques, puisse faire l'objet d'une validation en classe dans le cadre du présent mandat d'accompagnement;

VU qu'il y a lieu de prolonger le mandat des accompagnateurs jusqu'au 31 décembre 2025;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

PROLONGE jusqu'au 31 décembre 2025 le mandat de monsieur Jean-Pierre Aubin, premier dirigeant retraité du réseau scolaire, et madame Malika Habel, coach professionnelle et conseillère stratégique certifiée en gouvernance, pour agir à titre d'accompagnateurs auprès de l'École Bedford et du Centre de services scolaire de Montréal, avec possibilité de prolongation selon les constats des accompagnateurs sous réserve des autorisations requises;

DEMANDE aux accompagnateurs de lui faire rapport mensuellement de l'état d'avancement du plan d'action;

ORDONNE au Centre de services scolaire de Montréal de poursuivre le déploiement des moyens nécessaires pour assurer l'exécution du plan d'action, et ce, avec l'objectif prioritaire d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel qui y évoluent, de soutenir la direction de l'École Bedford et de collaborer avec les accompagnateurs, ainsi qu'avec toute autre personne dont les services pourraient être retenus aux fins de l'accomplissement de leur mandat;

Québec, le 30 septembre 2025

La ministre de l'Éducation,
SONIA LEBEL

86554

© Éditeur officiel du Québec, 2025